

En ligne tous les mercredis

06 février 2013

LA VIE ECONOMIQUE

- [La France a vu naître 550 000 entreprises en 2012](#)
- [L'industrie française se plaint du prix élevé du courant](#)
- [Le prix des carburants augmente en janvier](#)
- [Les mises en chantier ont reculé de près de 20 % en 2012](#)
- [Nucléaire : l'Etat va créer un fonds pour organiser les PME](#)
- [Salon des entrepreneurs : 3 Français sur 10 ont envie de créer leur entreprise](#)
- [Débat autour de l'exonération de charges pour le premier emploi](#)
- [Gaz : les hausses jugées insuffisantes par le Conseil d'Etat](#)
- [Goldman-Sachs conseille à la France de baisser les salaires de 30 %](#)
- [La consommation des ménages a reculé en 2012](#)
- [Ce que dit l'accord entre Google et la presse](#)

COTISATIONS SECURITE SOCIALE/FISCALITE

- [Dépassements d'honoraires : la sécu passe en force](#)
- [Allocations familiales : les fraudes ont dépassé les 100 millions](#)
- [Les prestations handicap grimpent de 9%](#)
- [Ce que prévoit Bercy pour changer le contrôle fiscal des entreprises](#)
- [Exil fiscal : les parlementaires multiplient les initiatives](#)

LA VIE DES ENTREPRISES

- [La justice a suspendu le plan de restructuration de PSA](#)
- [Leclerc veut casser le prix des médicaments non remboursés par la Sécurité sociale](#)

TEXTES LEGISLATIFS ET**REGLEMENTAIRES/RAPPORTS DIVERS**

- [Hausse « exceptionnelle » des encaissements Urssaf de 14,3 % en 2011](#)
- [Rapport sur la fiscalité du secteur numérique](#)

OPINIONS/VIE POLITIQUE

- [Michel Rocard : « Travailler jusqu'à 65 ans »](#)

LIVRES/REVUES

- [Michel Rocard & Pierre Larrourou : « La gauche n'a plus le droit à l'erreur »](#)
- [La revue « Prescrire » dresse la liste des médicaments à écarter](#)

Qu'est-ce que Le.Crible ?

Le.Crible se propose de trier, dans l'actualité économique, politique, législative et réglementaire, toute information utile, directe et indirecte, en relation avec le recouvrement des cotisations de Sécurité sociale.

Outre le suivi de l'actualité, on trouvera dans **Le.Crible** les projets de textes en débat. Le but étant de pouvoir se forger une opinion en se fondant sur ces projets, sur les commentaires qu'ils suscitent dans toute leur diversité, dans la presse écrite, télévisée, les journaux en ligne, etc. Une bibliographie sera également proposée, qui signalera les différentes sorties de livres, là aussi dans un large éventail, sans esprit partisan.

Chaque sujet est systématiquement accompagné d'un lien Internet vers l'article source. Si ce lien est un plus, les sujets sont cependant rédigés de façon à pouvoir être lus sans que le lecteur soit obligé de se référer à la source.

L'équipe de rédaction étant de taille modeste, la couverture de l'actualité ne sera pas exhaustive. Et la formule sera peaufinée au fil des parutions et des réactions des lecteurs qui se manifesteront auprès du mail suivant :

eric.tessier@urssaf.fr

LA VIE ECONOMIQUE

● La France a vu naître 550 000 entreprises en 2012

En 2012, les créations d'entreprises ont atteint 549 975, soit 170 de plus qu'en 2011.

- **Pierrette Schuhl**, experte de la direction des statistiques d'entreprises de l'Insee : « *La stabilisation de cette année est liée à la baisse de créations d'entreprises de forme sociétaire (- 4,3 %) associée à une progression des créations d'entreprises individuelles dans leur ensemble de 1,9 % dont une hausse plus marquée pour [les] auto-entrepreneurs (+ 5,4 %). On revient à la répartition de 2010* ». L'an dernier, 307 478 auto-entreprises ont été créées, ce qui représente « *un peu plus de la moitié des créations* », d'après l'Insee. Le nombre d'entreprises créées ayant un statut de société a été de 159 529. Celui d'entreprises individuelles, auto-entrepreneurs compris, s'est élevé à 390 446. En décembre, le nombre de créations d'entreprises a chuté de 15,4 % par rapport à novembre. Avec 17 581 créations d'entreprise, « *on a atteint le niveau le plus faible depuis l'instauration du régime, hors janvier 2009* », a déclaré l'Insee. Selon un représentant de l'**Union des auto-entrepreneurs (UAE)** : « *Nous sommes maintenant plutôt sur une démarche de stabilisation. Il est normal qu'après avoir été à un pic on rentre dans une phase de stabilisation* ». **Mme Schuhl** : « *On a l'impression que nous arrivons au niveau stable de créations, nous arrivons à maturité du régime. On ne sait pas si la baisse très forte de décembre est due à un mois entrecoupé de fêtes ou à des incertitudes sur l'avenir du régime en raison des réflexions menées par le gouvernement [à son sujet]. L'Insee ne connaît pas encore suffisamment le profil saisonnier des créations d'auto-entreprises pour en corriger le nombre en fonction des saisons* ».

- **NB** : Rappelons qu'une mission d'évaluation du régime est en cours et que Mme **Sylvia Pinel**, ministre de l'Artisanat, du Commerce et du Tourisme, avait indiqué en juin dernier que « *des ajustements* » seraient « *définis en concertation avec les organisations professionnelles représentatives* ».

http://lexpansion.lexpress.fr/economie/la-france-a-vu-naître-pres-de-550-000-entreprises-en-2012_370414.html

(Source : <http://lexpansion.lexpress.fr> du 29/01/2013)

● L'industrie française se plaint du prix élevé du courant

Selon l'**Uniden**, le syndicat professionnel qui regroupe les industriels gros consommateurs d'énergie (métallurgie, chimie, SNCF, ciments, papeterie), les entreprises françaises sont défavorisées par rapport à leurs rivales allemandes. La raison ? Le gouvernement allemand a pris une série de mesures « *pour que ses industriels soient épargnés par la montée du prix du courant due à la sortie du nucléaire et au financement massif des énergies renouvelables* ». Ainsi, les industriels allemands ne paient pas l'acheminement de l'électricité. Ils bénéficient en outre d'une taxe sur le financement des énergies vertes plus légère et sont mieux rémunérés que les entreprises françaises lorsqu'ils acceptent des coupures immédiates pour soulager le réseau. D'après l'**Uniden** : « *Lorsqu'une usine française paie 46,90 euros le mégawattheure, une allemande paie entre 21 % et 25 % moins cher* ». L'Uniden a posé cette question le 29 janvier, lors du colloque annuel sur l'énergie organisé par l'ex-député UMP François-Michel Gonnot, et a sollicité Delphine Batho, ministre de l'Écologie. **Mme Batho** : « *L'Allemagne a pris des mesures en faveur de son industrie mais en contrepartie, ses PME souffrent. [L'énergie] est une priorité en matière de compétitivité* ». Elle a demandé à ses services d'établir un état des lieux. « *Les chiffres avancés par l'Uniden sont eux-mêmes sujets à débat* », note **Le Figaro**.

<http://www.lefigaro.fr/conjoncture/2013/01/28/20002-20130128ARTFIG00664-les-industriels-allemands-paie-leur-courant-moins-cher.php>

(Source : www.lefigaro.fr du 28/01/2013, Fabrice Nodé-Langlois)

[Retour au sommaire](#)

● Le prix des carburants augmente en janvier

En ce mois de janvier 2013, le prix des carburants augmente d'environ 4 centimes par litre pour le gazole et 6 à 7 centimes pour l'essence. Une conséquence (en partie) due à l'arrêt du dispositif gouvernemental contre la cherté des carburants mis en place en 2012 – des

mesures qui comprenaient une baisse de taxe de 3 centimes par litre et demandaient un effort similaire des distributeurs de carburant sur leurs marges.

<http://lexpansion.lexpress.fr/economie/le-prix-des-carburants-augmente-de-4-a-7-centimes-en-janvier-370372.html>

(Source : <http://lexpansion.lexpress.fr> du 29/01/2013)

● **Les mises en chantier ont reculé de près de 20 % en 2012**

En 2012, on a assisté à une chute des mises en chantier de logements neufs en France de 19,6 %. Les raisons ? La dégradation de la conjoncture, un dispositif fiscal moins incitatif et un recalibrage du PTZ+ (Prêt à taux zéro). Des raisons qui devraient aussi peser sur l'année 2013. Selon les chiffres publiés mardi 29 janvier par le ministère de l'Ecologie, du développement durable et des statistiques, le nombre de permis de construire accordés en 2012 pour des logements neufs a reculé de 7,7 %. Une tendance qui s'est affirmée au cours du dernier trimestre, avec une baisse de 30,1 % des mises en chantier et de 24,8 % des permis de construire. Pour **Michel Mouillart**, professeur d'économie à l'Université Paris-Ouest : « *Quant au logement collectif, segment qui affiche un recul plus marqué encore que l'individuel, la disparition annoncée du dispositif Scellier pour l'investissement locatif a pesé* ». Il semble que le dispositif « Duflot », destiné à remplacer le dispositif « Scellier », n'ait pas encore convaincu les promoteurs et les investisseurs. Pour 2013, un repli est attendu. M. Mouillart table sur 284 000 mises en chantier dans le neuf environ pour l'année, ce qui constituerait un repli de 6,6 % par rapport à l'an passé. **M. Mouillart** : « *Le problème, ce n'est plus 2013, mais 2014* », avant d'évoquer « *un très léger redressement à cet horizon, bien loin de l'objectif du gouvernement, qui s'était fixé 500 000 logements par an* ».

[http://www.challenges.fr/actu-immo/20130129.CHA5636/logements-neufs-les-mises-en-chantier-ont-recule-de-19-6-en-2012.html#xtor=EPR-14-\[Quot10h30\]-20130129](http://www.challenges.fr/actu-immo/20130129.CHA5636/logements-neufs-les-mises-en-chantier-ont-recule-de-19-6-en-2012.html#xtor=EPR-14-[Quot10h30]-20130129)

(Source : www.challenges.fr du 29/01/2013)

● **Nucléaire : l'Etat va créer un fonds pour organiser les PME**

Le gouvernement va créer un fonds destiné à soutenir les PME de la filière, et les organiser pour les lancer sur une scène internationale. Selon le ministère du Redressement productif, ce Fonds de modernisation des entreprises nucléaires (FMEN), doté de 153 millions d'euros, aura vocation à prendre des participations dans les petites et moyennes entreprises du secteur. Le ministère a aussi précisé que le fonds serait abondé par des « *poids lourds* » du secteur, à savoir Vinci, Eiffage, Alstom, Areva, EDF, et par le Fonds stratégique d'investissement (FSI). Une prévision de 110 000 embauches à l'horizon 2020 pour le secteur est également avancée. « *Il ne s'agira cependant pas de 110 000 créations nettes de postes, dans une filière qui en compte actuellement 200 000, mais de recrutements pour pallier par exemple des départs à la retraite* », explique **Boursorama**. Selon le **ministère du Redressement productif** : « *Aujourd'hui, ce sont Areva et EDF qui exportent la technologie nucléaire française. C'est pour cela que nous voulons fédérer les PME, pour qu'elles puissent aussi exporter leur savoir-faire* ». Malgré sa volonté d'abaisser la part du nucléaire dans la production d'électricité, de 75 % à 50 % d'ici 2025, le gouvernement semble donc vouloir rassurer la filière. « *Dans un communiqué, l'Observatoire du nucléaire, une association opposée à l'atome, critique la création d'un fonds pour le secteur du nucléaire, jugeant qu'elle témoigne du fait que la filière n'a d'avenir que si elle est une fois de plus lourdement subventionnée par l'argent public* », note **Boursorama**.

<http://www.boursorama.com/actualites/nucleaire-l-etat-va-creer-un-fonds-pour-organiser-les-pme-be9f0153226e860cf7e433f53eab8c46>

(Source : www.boursorama.com du 26/01/2013)

[Retour au sommaire](#)

● **Salon des entrepreneurs : 3 Français sur 10 ont envie de créer leur entreprise**

Mardi 29 janvier, une étude de l'Agence pour la création d'entreprise (APCE), publiée à l'occasion du Salon des Entrepreneurs, montre que 3 Français sur 10 désirent créer leur propre entreprise. Depuis l'instauration du régime de l'auto-entrepreneur en 2009, la moyenne tourne autour de 27 %. Deux catégories d'actifs sont plus particulièrement concernées : les jeunes entre 18 et 34 ans (1 sur 2) et les cadres supérieurs. Les revenus ne

sont visiblement pas une condition sine qua non. On trouve en effet autant de Français très modestes (40 % des Français gagnant 9 000 euros par an) que de salariés aisés (37 % de ceux qui déclarent des revenus supérieurs à 60 000 euros par an). Concernant la forme juridique qu'ils choisiraient, 28 % des personnes interrogées opteraient pour le statut d'auto-entrepreneur, 25 % pour la SARL ou la SAS, 21 % ne « savent pas ». Les motivations ? Le désir d'indépendance (45 %), d'épanouissement (39 %) ou encore d'enrichissement personnel (32 %).

[http://www.challenges.fr/entreprise/20130128.CHA5625/salon-des-entrepreneurs-3-francais-sur-10-ont-envie-de-creer-leur-entreprise.html#xtor=EPR-14-\[Quot10h30\]-20130129](http://www.challenges.fr/entreprise/20130128.CHA5625/salon-des-entrepreneurs-3-francais-sur-10-ont-envie-de-creer-leur-entreprise.html#xtor=EPR-14-[Quot10h30]-20130129)

Source : www.challenges.fr du 28/01/2013, Jeanne Dussueil)

● **Débat autour de l'exonération de charges pour le premier emploi**

D'après Latribune.fr, **Fleur Pellerin**, ministre déléguée aux PME, aimerait bien convaincre Bercy de l'intérêt de la mise en place d'une exonération de charges sur le premier emploi créé, mesure enterrée en 2005. Problème : **Jérôme Cahuzac**, ministre du Budget, lui, est totalement opposé à ce plan. Les organisations patronales, elles, sont pour. La **CGPME** : « *Ce dispositif simple, efficace et lisible, permettrait de transformer la création d'entreprises en création d'emplois* ».

[http://www.challenges.fr/economie/20130129.CHA5648/debat-autour-de-l-exoneration-de-charges-pour-le-premier-emploi-cree-dans-une-entreprise.html#xtor=EPR-7-\[Quot18h\]-20130129](http://www.challenges.fr/economie/20130129.CHA5648/debat-autour-de-l-exoneration-de-charges-pour-le-premier-emploi-cree-dans-une-entreprise.html#xtor=EPR-7-[Quot18h]-20130129)

(Source : www.challenges.fr du 29/01/2013)

● **Gaz : les hausses jugées insuffisantes par le Conseil d'Etat**

Le 30/01/2013, le Conseil d'Etat a annulé trois augmentations des tarifs du gaz décidées respectivement en juin 2011, juin 2012 et octobre 2012, à la suite de plaintes de GDF Suez et des fournisseurs alternatifs représentés par l'Anode et Uprigaz. **Le Figaro** : « *Comme dans ses précédentes décisions, le Conseil d'Etat a jugé 'à un niveau très inférieur' les augmentations arbitrées par le gouvernement par rapport à ce qu'aurait donné l'application de la formule de calcul en vigueur. Le gouvernement Ayrault a mis en place en décembre 2012 une nouvelle formule pour éviter les annulations à répétition des arrêtés tarifaires* ».

<http://www.lefigaro.fr/flash-eco/2013/01/30/97002-20130130FILWWW00522-gaz-les-hausses-jugees-insuffisantes.php>

(Source : www.lefigaro.fr du 30/01/2013, Fabrice Nodé-Langlois)

[Retour au sommaire](#)

● **Goldman-Sachs conseille à la France de baisser les salaires de 30 %**

La banque américaine **Goldman Sachs** vient de conseiller à la France, pour enrayer la crise, entre autres de baisser les salaires de 30 %. **Huw Pill**, économiste en chef de la banque : « *Il faudrait s'appuyer sur une baisse des salaires générale, afin de regagner de la compétitivité. On estime que la France devrait réduire sa moyenne salariale d'environ un tiers...* ». Soit 33 % en moyenne. **M. Pill** : « *[Mais c'est] politiquement impossible à imposer* ». Autre problème hexagonal, toujours selon **Goldman Sachs**, « *un secteur public bien trop important* ». **M. Pill** : « *Il faudrait déplacer l'emprise de l'Etat vers le secteur privé. [...] Si on la compare à la Grèce, la France a tout pour elle. Mieux placée géographiquement, plus importante économiquement... [Il lui suffit donc de] pratiquer des ajustements d'elle-même* ». Enfin, **M. Pill** s'est dit confiant sur l'avenir de la France qui « *aura entrepris ces changements d'ici trois à cinq ans. Elle devrait donc prendre la bonne direction, qui rendra la zone euro plus puissante et plus résistante* ». D'après **Le Parisien**, Goldman Sachs, dépositaire du « *prix de la honte* » 2013, attribué par **Greenpeace Suisse**, est une entreprise particulièrement controversée. Le quotidien cite **Michael Baumgartner**, membre du jury qui a décerné le prix de la honte à la banque : « *[La banque est] l'un des principaux gagnants de la crise financière. [Elle] occupe une place prépondérante dans le casino des matières premières [...] Elle a commencé à déstabiliser les prix, et si les prix des denrées alimentaires battent à nouveau tous les records, comme en 2008, des millions de personnes vont tomber dans la famine et la misère* ».

<http://www.leparisien.fr/economie/goldman-sachs-conseille-a-la-france-de-baisser-les-salaires-de-30-30-01-2013-2525317.php>

(Source : www.leparisien.fr du 30/01/2013)

● La consommation des ménages a reculé en 2012

Selon une publication de l'Insee, du 31/01/13, la consommation des ménages a baissé de 0,2 % en moyenne en 2012. « *La hausse des prélèvements obligatoires, la crainte du chômage ainsi qu'une pression exercée sur les salaires ne devraient pas permettre à la consommation des ménages de rebondir fortement en 2013. L'Insee anticipe une stabilité de cet indicateur dans la première partie de l'année* », note **Le Figaro**. **Dominique Barbet**, économiste chez BNP Paribas : « *Les Français puiseront-ils dans leur épargne l'année prochaine ? Si oui, cela permettra de limiter la casse* ». **Le Figaro** : « *Selon le dernier baromètre Viavoice-BPCE réalisé ce jeudi pour France info et Les Échos, les Français seraient actuellement peu enclins à puiser dans leur bas de laine, la moitié des personnes interrogées anticipant une baisse de leur pouvoir d'achat dans les prochains mois. Ils sont plus nombreux que l'année dernière (47 %) à déclarer qu'ils mettront autant ou plus d'argent de côté en 2013* ».

<http://www.lefigaro.fr/conjoncture/2013/01/31/20002-20130131ARTFIG00536-la-consommation-des-menages-recule-en-2012.php>

(Source : www.lefigaro.fr du 31/01/2013, Marie Bartnik)

● Ce que dit l'accord entre Google et la presse

Le 1^{er} février 2013, François Hollande, président de la république, et Eric Schmitd, président exécutif de Google, ont signé un accord sur la rémunération de la presse française.

- **M. Hollande** : « *Aujourd'hui, c'est un événement mondial : un accord a été conclu entre Google et la presse française pour investir dans l'avenir. [...] Cet accord vise à soutenir la transition numérique et à investir dans la presse. C'est bon pour la presse. C'est bon pour l'internaute. C'est bon pour Google* ». L'accord comprend deux volets : un volet commercial avec la création d'un fonds de 60 millions d'euros et un partenariat privilégié entre la presse et les équipes techniques de Google. Un fonds pour la presse va être créé à hauteur de 60 millions d'euros, fonds qui sera entièrement alimenté par Google. Son objectif : aider à la transition numérique de la presse française, en finançant des projets « innovants ». Son conseil d'administration comprendra des représentants de Google, des éditeurs français et des indépendants. **Marc Schwartz**, médiateur : « *Ce conseil aura pour tâche de sélectionner les projets innovants en fonction de leur mérite pour recevoir un financement* ». Qui est concerné ? La presse quotidienne, nationale et régionale, les magazines et les « pure-players » d'informations – « *Pas la presse de divertissement, de récréation* », précise **M. Schwartz**.

[http://tempsreel.nouvelobs.com/medias/20130201.OBS7532/remuneration-des-editeurs-google-et-paris-ont-trouve-un-accord.html#xtor=EPR-1-\[Actu8h\]-20130203](http://tempsreel.nouvelobs.com/medias/20130201.OBS7532/remuneration-des-editeurs-google-et-paris-ont-trouve-un-accord.html#xtor=EPR-1-[Actu8h]-20130203)

(Source : <http://tempsreel.nouvelobs.com> du 03/02/2013, Boris Manenti)

[Retour au sommaire](#)

COTISATIONS SECURITE SOCIALE/FISCALITE

● Dépassements d'honoraires : la sécu passe en force

Après une ultime réunion le 31/01/13, « *L'Assurance-maladie a décidé de passer outre l'avis des représentants des médecins en actant une interprétation plus axée sur les sanctions que ces derniers ne le souhaitent* », explique **Le Figaro**. Le principal point de désaccord : les médecins seront rappelés à l'ordre s'ils pratiquent en moyenne des dépassements supérieurs à 150 % du tarif Sécu. Puis éventuellement sanctionnés, à l'issue d'un long processus, s'ils persistent. L'Assurance-maladie entend également élargir sa cible aux 5 % des praticiens qui pratiquent les plus hauts tarifs de leur département. **Michel Régereau**, président de l'Assurance-maladie, a confirmé « *son soutien à la proposition de compromis élaborée sur cette base et appelle à sa mise en œuvre dans les plus brefs délais* ». Les médecins devraient recevoir ces prochaines semaines des courriers d'information de la part de la Sécu. **Michel Chassang**, président de la CSMF, premier syndicat de médecins : « *Nous sommes résolument contre cette décision* », avant de dénoncer, bien que son

organisation soit signataire de l'accord, la transformation du texte par l'Assurance-maladie en « machine à sanctions ». La Sécurité sociale estime que 1 500 médecins pourraient recevoir une mise en garde pour pratique tarifaire abusive.

<http://www.lefigaro.fr/conjoncture/2013/01/31/20002-20130131ARTFIG00579-depassements-d-honoraires-la-secu-ferme-sur-les-sanctions.php>

(Source : www.lefigaro.fr du 31/01/2013, Guillaume Guichard)

● **Allocations familiales : les fraudes ont dépassé les 100 millions**

Le 29/01/13, la Cnaf a indiqué que les fraudes recensées se sont élevées à 101,5 millions d'euros en 2011 pour 65 milliards de prestations versées aux allocataires, contre 90,15 millions en 2010. Les deux prestations les plus concernées : le Revenu de Solidarité Active (RSA) et l'allocation de logement à caractère social (ALS). Les types de fraudes ? Des déclarations d'activité ou de ressources « non à jour » (67 %), des dissimulations de concubinage (27 %), des escroqueries, faux et usages de faux documents (6 %). Le montant des indus détectés s'est élevé à un total de 2,13 milliards d'euros. **Hervé Drouet**, directeur général de la Cnaf, a déclaré que, pour 2012, la détection des fraudes donnera des résultats encore plus importants en raison de la mise en œuvre de la technique du datamining (extraction d'informations à partir d'un gros volume de données) : « Cette technique donne des résultats très nets (...) Dans plus de la moitié des cas, quand un contrôleur va faire un contrôle ciblé sur la base du datamining, il trouve quelque chose ». Avant d'indiquer que les chiffres pour 2012 n'étaient pas encore consolidés. **M. Drouet** précise enfin que « le recouvrement des prestations indues des Caf est de 80 %. Les fraudes en 2011 ont été sanctionnées par 5 000 amendes pour un montant moyen de 600 euros. Quand le préjudice est supérieur à 12 000 euros, il y a dépôt de plainte, ce qui représente 16 % des dossiers, avec dans 9 cas sur 10 un jugement favorable ».

[http://www.challenges.fr/economie/20130130.CHA5656/les-fraudes-aux-allocations-familiales-ont-depasse-les-100-millions.html#xtor=EPR-14-\[Quot10h30\]-20130130](http://www.challenges.fr/economie/20130130.CHA5656/les-fraudes-aux-allocations-familiales-ont-depasse-les-100-millions.html#xtor=EPR-14-[Quot10h30]-20130130)

(Source : www.challenges.fr du 30/01/2013)

● **Les prestations handicap grimpent de 9 %**

De décembre 2006 à juin 2012, le nombre de bénéficiaires d'une prestation ou d'une allocation de compensation du handicap est passé de 139 000 à 223 000 personnes, soit une augmentation de 9 % par an, indique la **Drees** dans une étude. En 2011, le coût de la compensation du handicap s'est élevé à 1,8 milliard d'euros.

<http://www.acteurspublics.com/2013/01/29/les-prestations-handicap-grimpent-de-9>

- L'étude (6 pages) :

<http://www.drees.sante.gouv.fr/IMG/pdf/er829.pdf>

(Sources : www.acteurspublics.com du 29/01/2013, www.drees.sante.gouv.fr de janvier 2013)

[Retour au sommaire](#)

● **Ce que prévoit Bercy pour changer le contrôle fiscal des entreprises**

D'après le quotidien Les Echos, dans son édition du 31/01/2013, Bercy veut refondre complètement les modalités du contrôle fiscal des entreprises et un dispositif basé sur un contrôle en amont, plutôt qu'a *posteriori*, sera testé dès cette année. Le principe ? La « relation de confiance » : Le principe consiste à encourager les entreprises à être « loyales », en fournissant un maximum d'informations financières à l'administration. La contrepartie : « Elles obtiendront une plus grande sécurité juridique et fiscale, et un accompagnement au moment de leur déclaration ». Selon **Les Echos** : « L'idée (est de) contrôler en amont plutôt qu'a *posteriori* », avant de souligner que « les entreprises sont prêtes à coopérer à condition de ne pas être reconstrôlées ensuite ». Bercy s'engagerait aussi sur les délais : « Trois mois au maximum entre le moment où l'entreprise sollicite l'assistance de l'administration et celui où elle envoie sa déclaration pour une PME, neuf mois pour les sociétés plus grosses ». **Les Echos** : « Le projet qui s'inscrit dans le cadre du pacte de compétitivité, va d'abord s'appliquer sur quelques dizaines d'entreprises volontaires en 2013, avant une généralisation en 2014, toujours sur la base du volontariat. [...] Des dispositifs de ce type existent dans d'autres pays comme les Pays-Bas, le Royaume-Uni ou l'Espagne, où ils fonctionnent bien ».

[http://www.challenges.fr/entreprise/20130131.CHA5791/ce-que-prevoit-bercy-pour-changer-le-contrôle-fiscal-des-entreprises.html#xtor=EPR-14-\[Quot10h30\]-20130131](http://www.challenges.fr/entreprise/20130131.CHA5791/ce-que-prevoit-bercy-pour-changer-le-contrôle-fiscal-des-entreprises.html#xtor=EPR-14-[Quot10h30]-20130131)

(Source : www.challenges.fr du 31/01/2013)

● Exil fiscal : les parlementaires multiplient les initiatives

Les députés, de gauche comme de droite, s'intéressent à l'exil fiscal. Plusieurs groupes de travail et missions d'information travaillent actuellement sur des propositions de texte ou d'amendement au prochain projet de loi de Finances (PLF), à l'automne. Le groupe socialiste à l'Assemblée souhaite, par exemple, mesurer l'ampleur des départs, mal connue, et surtout faire des propositions pour durcir la loi. Plusieurs pistes sont déjà à l'étude, à commencer par un durcissement du régime actuel de l'« exit tax », l'impôt frappant les plus-values latentes des candidats au départ. **Yann Galut**, député socialiste du Cher : « *On peut très bien imaginer de relever le taux de l'« exit tax », ainsi que son assiette. [...] Il faut donner à la justice et à l'administration de vrais moyens pénaux pour lutter contre la fraude et l'évasion fiscales* ». **Gilles Carrez (UMP)**, lui, a déjà demandé officiellement des données au ministère des Finances sur le nombre de départs, et devrait entamer prochainement un cycle d'auditions sur le sujet. Il proposera aussi une mission d'information sur le bilan des dispositifs antiabus.

[http://www.lesechos.fr/economie-politique/france/actu/0202543140299-exil-fiscal-les-parlementaires-multiplient-les-initiatives-534657.php?xtor=EPR-1500-\[france\]-20130204-\[s=461370 n=2 c=201 \]-1413980\[SDV\]@1](http://www.lesechos.fr/economie-politique/france/actu/0202543140299-exil-fiscal-les-parlementaires-multiplient-les-initiatives-534657.php?xtor=EPR-1500-[france]-20130204-[s=461370 n=2 c=201]-1413980[SDV]@1)

(Source : www.lesechos.fr du 04/02/2013 Elsa Conesa)

LA VIE DES ENTREPRISES

● La justice a suspendu le plan de restructuration de PSA

Le 28/01/13, **la Cour d'appel de Paris** a considéré que PSA aurait dû consulter en amont les instances du personnel de sa filiale sur le plan supprimant plus de 8 000 postes. En conséquence, elle a suspendu le plan de restructuration : « *[La cour] ordonne la suspension de la restructuration en cours jusqu'à la mise en œuvre de procédures d'information-consultation du comité central d'entreprise de Faurecia et des comités d'établissement des sites d'Auchel et Méru ayant pour objet les conséquences de la réorganisation mise en œuvre* ». Réaction de **la direction de PSA** : « *Ce qui est suspendu, c'est la mise en œuvre du plan. Pas les négociations, qui ont eu lieu ce mardi et qui continueront la semaine prochaine. Faurecia va engager ce processus de consultation et nous continuerons en parallèle nos négociations* ». Avant d'ajouter que la procédure ne « *devrait pas avoir d'impact* » sur la mise en œuvre du plan - c'est-à-dire les départs des salariés - dont le début est prévu entre fin mars et début mai.

<http://www.lefigaro.fr/social/2013/01/29/09010-20130129ARTFIG00427-la-justice-a-suspendu-le-plan-de-restructuration-de-psa.php>

(Source : www.lefigaro.fr du 29/01/2013)

[Retour au sommaire](#)

● Leclerc veut casser le prix des médicaments non remboursés par la Sécurité sociale

Lundi 4 février, Michel-Edouard Leclerc a déclaré que le groupe Leclerc comptait vendre des médicaments non remboursés par la Sécurité sociale, dits OTC, dans ses magasins avec l'objectif de pratiquer des prix inférieurs de 25 % à 30 % par rapport aux officines.

- **M. Leclerc** : « *[Pour vendre de la parapharmacie,] nous avons des pharmaciens. [...] Les laboratoires, qui ont exigé cela, finalement nous ont rendu service puisque nous garantissons tous les problèmes de santé. Pour vendre de la dermo-cosmétique et du lait pour nourrissons, nous avons le pharmacien donc, à partir du moment où ils sont chez nous, nous ambitionnons de vendre des médicaments, notamment les médicaments qui ne sont plus remboursés, qui ne sont plus remboursables. [Le groupe] va vendre moins cher, entre 25 et 30 % par rapport à un prix d'officine. Aujourd'hui, il n'y a pas vraiment beaucoup de concurrence entre les officines, [...] il y a un écart de un à deux dans le prix des produits de pharmacie. Donc, on va essayer de mettre un peu de concurrence dans ce secteur* ».

[http://www.challenges.fr/entreprise/20130204.CHA5845/leclerc-veut-casser-les-prix-des-medicaments-non-rembourses-par-la-securite-sociale.html#xtor=EPR-14-\[Quot10h30\]-20130204](http://www.challenges.fr/entreprise/20130204.CHA5845/leclerc-veut-casser-les-prix-des-medicaments-non-rembourses-par-la-securite-sociale.html#xtor=EPR-14-[Quot10h30]-20130204)

(Source : www.challenges.fr du 04/02/2013)

TEXTES LEGISLATIFS ET REGLEMENTAIRES/RAPPORTS DIVERS

● Hausse « exceptionnelle » des encaissements Urssaf de 14,3 % en 2011

- **Présentation de l'Acoss** : « En 2011, les encaissements en Urssaf s'élèvent à 304,5 milliards d'euros, soit 38,1 milliards d'euros de plus qu'en 2010. Ils augmentent ainsi de 14,3% sur un an. [...] Cette hausse exceptionnelle des encaissements s'explique par le transfert du recouvrement aux Urssaf des cotisations et contributions d'assurance chômage et AGS pour le compte de l'Unédic et de l'AGS, qui représentent 26,8 milliards d'euros d'encaissements en 2011... »

- **Le rapport (8 pages)** :

<http://www.wk-ce.fr/actualites/upload/Acoss-Stat-Encaissements-2011.pdf>

(Source : www.wk-ce.fr du 29/01/2013)

● Rapport sur la fiscalité du secteur numérique

- **Présentation du ministère de l'Economie et des Finances** : « Source de richesse et de croissance, le numérique s'étend à tous les secteurs de l'économie. Dans son rapport, la mission d'expertise Colin-Collin sur la fiscalité de l'économie numérique appelle à de nouvelles règles fiscales. D'après un communiqué de presse du 18 janvier 2013 publié à la suite du rapport, le gouvernement entend agir résolument, au sein du G20, de l'OCDE et de l'Union européenne, pour adapter les règles internationales de l'imposition des bénéfices aux réalités de l'économie numérique, notamment en faisant évoluer la définition de l'établissement stable. Au niveau national, il souhaite que les propositions d'une fiscalité nationale assise sur la détention des données personnelles fassent l'objet d'une expertise technique approfondie et d'une nécessaire concertation avec les professionnels. Le Conseil national du numérique, rénové dans sa composition et ses missions, a vocation à être le lieu de référence de la concertation avec les acteurs. Pierre Moscovici, ministre de l'économie et des finances, Arnaud Montebourg, ministre du redressement productif, Jérôme Cahuzac, ministre délégué chargé du Budget, et la ministre déléguée chargée des petites et moyennes entreprises, de l'innovation et de l'économie numérique, Fleur Pellerin, ont reçu le rapport de Pierre Collin, membre du Conseil d'Etat, et Nicolas Colin, inspecteur des finances, relatif à la fiscalité de l'économie numérique, le 18 janvier 2013 ».

<http://www.economie.gouv.fr/rapport-sur-la-fiscalite-du-secteur-numerique>

- **Le rapport relatif à la fiscalité de l'économie numérique (janvier 2013, 198 pages)** :

http://www.economie.gouv.fr/files/rapport-fiscalite-du-numerique_2013.pdf

(Source : www.economie.gouv.fr du 18/01/13)

[Retour au sommaire](#)

OPINIONS/VIE POLITIQUE

● Michel Rocard : « Travailler jusqu'à 65 ans »

Dans un entretien accordé au JDD, **Michel Rocard** préconise un report des départs à la retraite et une baisse du temps de travail pour lutter contre le chômage : « La première des urgences, c'est de faire baisser le chômage. Comme nous n'avons pas de croissance économique, la seule façon d'y parvenir est de réduire le temps de travail, c'est ce que Pierre Larrourou et moi expliquons dans notre livre. [...] En France, les salariés travaillent en moyenne 36,5 heures par semaine, contre moins de 33 heures en Allemagne et moins de 31 aux États-Unis. Il faut y parvenir par la négociation, en réduisant les cotisations sociales des entreprises. Un chômeur embauché, ce sont des allocations économisées et des cotisations qui rentrent dans les caisses publiques. [...] Je dis qu'il faut travailler plus tous collectivement pour gagner plus collectivement. Ce qui permettra de réduire un peu la durée de chacun. Si les partenaires sociaux s'en saisissent, Hollande n'ira pas contre. [...] La France est dans une situation terrifiante. La récession va s'aggraver, donc le chômage va augmenter. Il y a le feu. Regardez où en sont les moteurs de la croissance. La consommation est en panne à cause du chômage, l'investissement aussi puisque les

perspectives sont nulles, les exportations sont en berne car l'Europe est en récession et la dépense publique est contrainte par l'objectif de réduire les déficits ». Concernant le report des départs en retraite : « La seule solution est d'allonger la durée de cotisation, d'aller peut-être jusqu'à 43 annuités. La France est le seul pays développé qui a fixé un âge de droit au départ à la retraite. La réforme Sarkozy a fait passer au forcing les 62 ans... C'est décoratif, cet âge n'est pas une limite physique, ni individuelle. [...] Il faut dire la vérité aux Français, le vrai calcul se fonde sur la durée de cotisations, pas sur un droit lié à un âge borné et inutile. En conséquence, on peut aller jusqu'à 65 ans. C'est vivement souhaitable, à tous points de vue. Il y a une mortalité forte juste après 60 ans car le travail maintient en forme. Et travailler plus longtemps résoudrait le sous-emploi des seniors. Ce serait un apport considérable ».

<http://www.lejdd.fr/Politique/Actualite/Michel-Rocard-propose-de-travailler-jusqu-a-65-ans-588196>

(Source : <http://tempsreel.nouvelobs.com> du 26/01/2013, Nicolas Prissette – Le Journal du dimanche)

LIVRES/REVUES

● Michel Rocard & Pierre Larroutou : « La gauche n'a plus le droit à l'erreur »

- **Présentation de l'éditeur** : « Qui peut croire que la crise est finie ? Alors que le chômage et la précarité atteignent des niveaux jamais égalés, François Hollande et l'ensemble du PS misent essentiellement sur le retour de la croissance pour les faire baisser. Or, 2013 va sans doute être marquée par une très nette aggravation de la crise... La gauche au pouvoir est-elle condamnée à décevoir ? Le but de ce livre est de dire la vérité sur les dangers qui nous menacent mais aussi et surtout de proposer des solutions à la hauteur des enjeux. Nos systèmes sont de plus en plus interdépendants. Pour le pire mais aussi pour le meilleur : l'effet domino peut jouer aussi pour sortir de la crise. Michel Rocard et Pierre Larroutou mettent la gauche française et européenne face à ses responsabilités et avancent des propositions très concrètes ».

● La revue « Prescrire » dresse la liste des médicaments à écarter

Dans son numéro de février, la revue « Prescrire » publie une liste des « principaux médicaments plus dangereux qu'utiles ». **Le Monde** : « Ces "médicaments à écarter" sont ceux qui restent commercialisés mais dont l'évaluation réalisée par les contributeurs de Prescrire de 2010 à 2012 a mis en évidence des risques trop importants par rapport à leurs bénéfices thérapeutiques ».

[http://www.lemonde.fr/sante/article/2013/02/02/la-revue-prescrire-dresse-la-liste-des-medicaments-a-ecarter_1826234_1651302.html#xtor=EPR-32280229-\[NL_Titresdujour\]-20130203-\[titres\]](http://www.lemonde.fr/sante/article/2013/02/02/la-revue-prescrire-dresse-la-liste-des-medicaments-a-ecarter_1826234_1651302.html#xtor=EPR-32280229-[NL_Titresdujour]-20130203-[titres])

- **La liste des médicaments** :

<http://www.prescrire.org/fr/3/31/48400/0/NewsDetails.aspx>

(Sources : www.lemonde.fr du 02/02/2013, Paul Benkimoun, www.prescrire.org)

[Retour au sommaire](#)

Le.Crible, la lettre d'information hebdomadaire de l'Urssaf Ile-de-France.

En ligne tous les mercredis

Directeur de publication : le directeur Philippe Renard

Rédacteur en chef : Eric Tessier.

Contact : eric.tessier@urssaf.fr

Si vous ne désirez plus recevoir cette newsletter, merci d'envoyer un mail à l'adresse suivante : eric.tessier@urssaf.fr